



ROQ ' 4 TRAIL

Challenge Trail Nature 06 - Dimanche 26 AVRIL 2020

L'Athlétic Philippidès Club Le Bar sur Loup avec le concours de la commune de Roquefort les Pins organise le ROQ ' 4 TRAIL, TRAIL d'une distance de 13,1 km dans les bois de Roquefort les Pins dans le quartier des « terres blanches »

Article 1 – Le Roq'4 Trail a lieu le **Dimanche 26 Avril 2020** trail classé au *Challenge TRAIL NATURE 06* Distance 13,1 km - le mesurage du parcours a été effectué par GPS. Ce parcours prend départ au centre du village de Roquefort les Pins, et s'effectue dans les bois du quartier des « terres blanches » avec une arrivée au centre du village. Le dénivelé +/- 350 mètres

Le retrait des dossards se fera le Dimanche 26 Avril sur le site du départ de la course de 08h00 à 09h00 Un tee-shirt sera remis à chaque participant par le Staff du Roq'4 Trail.

Le trail peut se courir en parfaite autonomie : téléphone, gourde (camelback), couverture de survie, sifflet. Deux postes de ravitaillement seront répartis sur le parcours : un au km 6 et l'autre à l'arrivée au centre du village.

Article 2 – Sécurité et Assistance médicale

Le service de sécurité se mettra en place tout au long du parcours, et sera tenu par les commissaires de course qui seront répartis tout au long du parcours et dans les endroits les plus techniques. Tous seront en liaison directe avec la direction de la course et les secours. Un poste mobile UDSP06 assurera les secours en cas d'urgence avec également un poste fixe à l'arrivée dans le centre du village.

Article 3 – Participation : cette épreuve est ouverte à tous licenciés ou non catégorie Cadet à Vétéran 5 pour les licenciés. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Les articles L.231-2 et L.231-3 du Code du Sport et la loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et la santé des sportifs obligent l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la course à pied en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical. Il s'ensuit que la participation à cette épreuve est subordonnée à la présentation :

- Soit d'une licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running ou d'un « Pass'J'aime courir » délivré par la FFA et en cours de validité
- Soit d'une licence sportive en cours de validité délivrée par une fédération uniquement et agréée, sur laquelle doit apparaître la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- Soit pour les non licenciés, à la présentation d'un certificat médical mentionnant la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins de **un an** à la date de la course. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical. Ces dispositions s'appliquent également aux coureurs étrangers.

Article 4 – Inscription

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Les inscriptions pourront se faire à compter du 01/12/2019, et sont fixées au tarif de **12 €**. Elles peuvent s'effectuer

Par Sport.up téléchargement + paiement en ligne (+ 1 € montant de la transaction) jusqu'au mercredi 22/04/20.

- Sur notre site www.athleticphilippides.com jusqu'au lundi 20 avril 2020 et liens vers sport-up
- **Sur place à Roquefort les Pins au tarif de 15 euros, le jour de la course.**